

**ARRÊTÉ DU MAIRE PORTANT SUR LA CIRCULATION ET
LE STATIONNEMENT**

Le Maire de la commune d'Alignan-du-Vent,
Vu la loi n° 82-213 du 21 mai 2021 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu les articles L 2212-2, L2213-1 et L2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
En raison de travaux, la circulation et le stationnement seront interdits au Plan de la Croix du lundi 28 février 06h au vendredi 4 mars 2022 17h00.
Vu que des accidents et encombrements pourraient se produire dans certaines voies si la circulation et le stationnement n'y étaient pas réglementés.

ARRÊTE

Article 1:

En raison de travaux, la circulation et le stationnement seront interdits au Plan de la Croix du lundi 28 février 06h au vendredi 4 mars 2022 17h00.

Des barrières seront installées pour matérialiser les interdictions.

Article 2:

Madame la Secrétaire de Mairie, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Pézenas, sont chargés chacun en ce qui le concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté qui sera publié.

Fait à Alignan-du-Vent
Le 23 février 2022

Publié le

Le Maire

Christophe PASTOR



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.